

1

Fête Nationale

Repas gratuit sur réservation
Tirage du concours
et remise des lots aux présents



C'est vrai qu'ils sont plaisants,
tous ces petits villages,
Tous ces bourgs, ces hameaux,
ces lieux-dits, ces cités
Avec leurs châteaux forts,
leurs églises, leurs plages,
Ils n'ont qu'un seul point faible
et c'est d'être habités.

Georges Brassens

Proposé par Claude

Légende

Poubelle grise

Poubelle jaune

AIR encombrants 0972257164

juillet 2021		Août 2021	
J 01		D 01	
V 02		L 02	
S 03		M 03	●
D 04		M 04	
L 05		J 05	
M 06	●	V 06	
M 07		S 07	
J 08		D 08	
V 09		L 09	
S 10		M 10	●
D 11		M 11	●
L 12		J 12	●
M 13	●	V 13	
M 14	1 Fête Nationale	S 14	
J 15	● ●	D 15	
V 16		L 16	
S 17		M 17	●
D 18		M 18	
L 19		J 19	
M 20	●	V 20	
M 21		S 21	
J 22		D 22	
V 23		L 23	
S 24		M 24	●
D 25		M 25	
L 26		J 26	●
M 27	●	V 27	
M 28		S 28	
J 29	●	D 29	
V 30		L 30	
S 31		M 31	●

Interrogatoire d'Oscar Coupé

- Oscar, levez vous

- Vous avez entendu ce qu'a dit votre co-accusé. Ce qu'il dit conte vous, il l'a attesté pendant toute l'instruction ; il a toujours dit que vous étiez l'assassin de la demoiselle Dhénin.

- Oui, Monsieur le Président je l'ai entendu.

- Avez-vous été chez lui le 12 mai au soir ; avez été chez Melle Dhénin ; l'avez-vous assassinée ou étranglée ?

Quatrième épisode

- Ce n'est pas vrai, j'étais couché avant dix heures du soir ce jour là, je suis resté toute la nuit chez moi ?

- A quelle heure vous êtes vous levé ?

- A trois heures et demie, pour travailler dans mon jardin.

- Vous savez que vous êtes démenti sur ce point par votre femme ; Il y a ensuite une demoiselle qui a entendu votre voix à 3 heures du matin dans les rues. Enfin vous avez été vu au cabaret à 4 heures du matin ?

- Je ne me suis levé qu'à trois heures et demie du matin.

- On vous a vu cependant, vous étiez vêtu d'un gilet à manches, vous l'avez nié d'abord et lorsqu'on vous a arrêté vous portiez encore ce gilet en velours à côtes et un pantalon du même tissu.

- Cela n'est pas.

- Contre vous il y a les aveux de J. B. Coupé ; les dires de votre femme, les cinq clés retrouvées dans la gouttière de votre maison, l'une allant sur la porte de la victime, les autres sur celles des personnes où les vols ont été commis ?

- Il y a sept mois que je suis en prison, on a pu porter là ces clés pendant ce temps, je ne sais pas d'où elles viennent.

- Il est probable que lorsque vous avez pénétré chez la demoiselle Dhénin, vous êtes entré par la fenêtre.

Le 5 juin vous niez être allé chercher J. B. Coupé à sa demeure pour aller voler chez Melle Dhénin ; reconnaissez vous avoir volé là.

- Oui.

- Pourquoi avez-vous volé ?

- Parce que j'avais bu ce jour là et qu'on a dit qu'elle était allé à l'hospice de Villers-au-Flos.

- Si vous avez agi ainsi, c'est que vous aviez bien que Melle Dhénin était assassinée et que vous pouviez agir en toute sûreté, sans crainte d'être dérangé ?

- Non cela n'est pas

- Vous avez allumé une bougie cette fois-là ?

- je ne suis allé qu'une fois.

J.-B. Coupé se lève et déclare que le jour de l'assassinat, Oscar Coupé était avec lui et que c'est lui qui a allumé la bougie dans la chambre de Melle Dhénin.

- Jean-Baptiste vous saviez où était le lit de la victime, vous étiez déjà entré dans la maison ?

- Oui

Le président fait remarquer que le lit de la victime était placé contre une faible cloison séparant la demeure de Jean-Baptiste de celle de la victime et que, de l'autre côté de cette cloison était le lit des époux Jean-Baptiste. Donc la femme de ce dernier a du tout entendre de la scène d'assassinat.

Interrogé J. B. Coupé déclare que dès leur entrée dans la chambre de la demoiselle Dhénin, celle-ci était assise sur son lit, et leur a dit : « je vous reconnait Jean-Baptiste et Oscar Coupé ». Il ajoute qu'Oscar l'a étranglée, tans que lui tenait la main ; Oscar était à genoux sur elle.

- Je ne suis absolument pour rien dans ce crime, monsieur le Président.

- Il y a une série de vols qui, on assure, on été commis par J. B. et par vous. Avouez-vous y avoir participé ?

- Non je ne connais pas toutes les personnes volées, quant au objets retrouvés chez moi ils m'ont été donnés.

- Au sujet de l'assassinat avouez-vous en être un des auteurs ?

- Je n'y étais pas.

Interrogatoire de Leloir

- Leloir, vous n'avez jamais été condamné. Votre situation est toute différente de celle des criminels assis à vos côtés, cependant vous êtes accusés de vols qualifiés.

- Ce n'est pas vrai M. le Président.

- Jean-Baptiste dit que vous étiez avec eux.

- Je nie absolument, je ne suis pas leur complice, il y a une erreur.

Audition des témoins

Monsieur le président procède alors à l'audition des témoins au nombre de 25 appelés à la barre et qui viennent corroborer les faits de l'accusation. Parmi les témoignages les plus importants, nous citerons celui du docteur Béhague, de l'expert de chimie et la femme de Jean-Baptiste Coupé.

Le réquisitoire

Le procureur de la république prononce un réquisitoire très sévère contre els deux Coupé et réclame pour eux le châtiment le plus grave réservé aux criminels, la peine capitale.

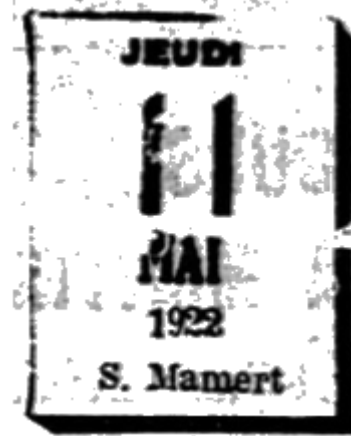
A demain le verdict.

Vous connaîtrez le verdict dans le numéro de septembre/octobre

Transcription Claude Slowik d'après un document de la BNF.

Remarque : Il y a un certain nombre de points d'interrogation qui ne me paraissent pas vraiment justifiés.

A nouveau ce compte rendu est un témoignage de la vie ordinaire, par exemple on apprend qu'il y avait un hospice à Villers-au-Flos.



**L'ENFANT ASSISTÉE
ETAIT UNE RICHE HERITIERE**

—*—

LILLE, 10 mai. — Il y a 18 ans, un industriel italien, M. Fredrighi, de Trévise, envoya à l'Assistance publique à Paris, une fillette de 3 ans, qu'il avait eue d'une Autrichienne, Mlle Muller. L'enfant, prénommée Maria, et qui ignorait tout de sa famille, fut recueillie en 1903 par une famille d'Haplincourt, petite commune située dans le Pas-de-Calais.

Il y a quelque temps, la jeune fille apprit par un notaire parisien que son père décédé en 1904, l'avait reconnue sur son testament et lui légua, à sa majorité, un hôtel particulier situé à Trévise et d'une valeur de 400.000 francs. Il lui fut remis immédiatement une forte somme représentant les loyers perçus pour le dit immeuble depuis l'année 1904.

Mlle Fredrighi, qui est restée servante à Haplincourt, compte partir prochainement pour l'Italie.



Sport du Nord (21 juillet 1929)

UNE EPREUVE A HAPLINCOURT

Le « Juventa Haplincourt Club » (P.-de-C.), organise pour le 4 août, une épreuve dotée de plus de 500 francs de prix, et ouverte aux marcheurs licenciés de la Ligue du Nord, ainsi qu'aux indépendants.

Il y aura un classement pour les juniors moins de 18 ans, vétérans plus de 40 ans, et minimes moins de 13 ans.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons de plus amples renseignements, mais dès maintenant, les clubs sont priés de se mettre en rapport avec M. Henri Frassaint, secrétaire général du J. H. C., à Haplincourt (P.-de-C.).

Sport du Nord (28 juillet 1929)

Une épreuve à Haplincourt

Continuant l'œuvre de propagande en faveur de la marche, la Juventa Haplincourt Club organise le dimanche 4 août, dans l'après-midi, une épreuve ouverte à tous, sauf aux professionnels.

Deux classements : seniors et juniors, qui devront parcourir 18 et 10 kilomètres. En plus des nombreux prix individuels, deux coupes seront mises en compétition dans les deux catégories.

Les engagements, 5 fr., par équipe disputant les coupes, 2 fr. pour les licenciés et 4 fr. pour les indépendants, seront reçus jusqu'au mercredi 31 juillet par M. Eugène Chevalier, à Haplincourt, par Bertincourt (Pas-de-Calais) qui répondra également aux demandes de renseignements.